

Programme d'aide financière

Foire aux questions

(Résumé simplifié)

Que se passe-t-il si je n'ai pas d'assurance et que je n'ai pas les moyens de payer la facture de l'hôpital ?

Maimonides Medical Center fournit une aide financière sous la forme de tarifs réduits pour les services non urgents de soins nécessaires sur le plan médical destinés aux résidents à faibles revenus de la ville de New York qui ne sont pas assurés ou ont épuisé leurs prestations maladie. L'aide financière destinée aux services d'urgence est disponible pour les résidents à faibles revenus de l'état de New York. Les patients sont considérés comme ayant des faibles revenus si les revenus de leur famille se situent sous un pourcentage du seuil fédéral de pauvreté et s'ils satisfont à un test du patrimoine.

Une aide financière peut également être mise à disposition, au cas par cas, des patients qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité financière mais font face à des coûts médicaux extrêmement élevés.

Comment puis-je obtenir la politique d'aide financière ?

La politique d'aide financière de Maimonides, (PAF), le formulaire de demande de la PAF et un résumé de la PAF (« résumé simplifié ») sont disponibles sur une page dédiée à l'aide financière sur le site Internet de Maimonides (<http://www.maimonidesmed.org/main/FinancialInformation.aspx>). Des exemplaires papier de ces documents sont disponibles à la demande et sans frais, par courrier auprès du département des services des finances situé au 983 48th Street,

Brooklyn, NY, 11219 et dans des emplacements publics dans l'hôpital, y compris la salle des urgences, les zones d'accueil et les endroits où des services sont fournis aux patients. Des traductions de la politique, de la demande et du résumé simplifié sont également disponibles sur le site Internet et à ces adresses.

Est-ce que tous les services sont couverts ?

Les services doivent être nécessaires sur le plan médical et fournis par Maimonides Medical Center. Les services non couverts par la politique incluent :

- des éléments qui ne sont pas nécessaires sur le plan médical (ex : procédures cosmétiques) ;
- des éléments sans bienfaits cliniques ou thérapeutiques (ex : le téléphone, la télévision et les frais différenciés concernant les chambres privatives) ;
- les services non facturés par l'hôpital (ex : des services d'anesthésie et des services professionnels rendus par certains médecins) ; et
- des co-paiements et franchises.

Contactez le département des services des finances pour obtenir des informations sur les médecins qui sont couverts par la politique.

Comment saurai-je quels sont les services qui sont couverts ?

Lorsque vous ferez une demande d'aide financière, nous vous informerons quels services sont disponibles pour cette couverture.

Que dois-je faire pour être pris en considération pour l'aide financière ?

Vous devez vous adresser à un conseiller financier qui verra avec vous pour déterminer si

vous êtes éligible à une assurance publique (ex: Medicaid, Child Health Plus, Prenatal Care Assistance Program), un tarif réduit ou une autre aide financière. Veuillez contacter le département des services des finances situé au 983 48th Street, Brooklyn, NY, 11219, ou appeler le 718-283-7790 pour entamer cette procédure. Pour les services de santé mentale réservés à des patients sans hébergement de nuit, veuillez contacter le(la) trésorier(ère)/le(la) secrétaire médical(e) du service psychiatrique situé au 920 48th Street, Brooklyn, NY 11219, ou appeler le 718-283-8177.

Suis-je éligible à l'aide financière ?

Le programme d'aide financière est basé sur les seuils fédéraux de pauvreté relatifs au nombre de personnes composant le foyer et à leurs revenus et au patrimoine liquide global (comptes bancaires, actions, obligations). Les patients ayant des revenus familiaux de 300 % par rapport au seuil fédéral de pauvreté ou inférieurs sont présumés éligibles à des réductions. Le montant de réduction varie en fonction du pourcentage exact des revenus familiaux (0 % - 300 %) par rapport au seuil fédéral de pauvreté et au test du patrimoine. Si vous êtes éligible à l'aide financière, on ne vous fera pas payer plus que le montant généralement facturé par Maimonides Medical Center pour ces services, qui est basé sur ce que Medicare ou Medicaid paierait, en fonction de ces services.

Outre le fait d'être éligible sur le plan financier, vous devez fournir toutes les informations ou la documentation nécessaires pour la demande d'aide financière et coopérer avec le personnel financier de Maimonides.

Veuillez noter également que vous n'êtes pas éligible à un tarif réduit si vous pouvez recevoir une aide venant d'un programme d'assurance parrainé publiquement (ex : Medicaid, Child Health Plus, Prenatal Care Assistance Program).

Résumé simplifié (Page 2)

Vous devez demander une aide financière dans un délai de 240 jours à compter de la date à laquelle nous vous avons fourni votre première facture après la sortie de l'hôpital pour les services auxquels l'aide financière est nécessaire.

Combien de temps prendra la procédure de demande ?

Une fois que vous aurez complété la demande et fourni toute la documentation et toutes les informations requises, le département des services des finances de Maimonides Medical Center et, pour les services de santé mentale réservés à des patients sans hébergement de nuit, le(la) trésorier(ère)/le(la) secrétaire médical(e) du service psychiatrique examineront ces informations et prendront une décision dans un délai de 30 jours. Si vous recevez une facture pendant que votre demande est en attente, cela ne signifie pas que votre demande de tarif réduit a été rejetée.

Comment saurai-je si ma demande est acceptée ?

Le département des services des finances ou le(la) trésorier(ère)/le(la) secrétaire médical(e) du service psychiatrique vous notifiera par écrit si votre demande de tarif réduit a été acceptée ou rejetée. Si votre demande a été acceptée, vous serez informé(e) du montant de votre réduction de tarif et il vous sera envoyée une facture modifiée.

Qu'arrive-t-il si ma demande est rejetée ?

Si votre demande est rejetée, vous avez le droit de faire appel de cette décision dans un délai de 30 jours à compter de la notification. Pour des services autres que ceux relatifs à la santé mentale des patients sans hébergement de nuit, le vice-président principal des finances (Services des

finances) tranchera les appels. Les appels doivent être déposés par écrit (ou en personne, sur rendez-vous) auprès du vice-président principal des finances (Services financiers) à l'adresse suivante :

**983 48th Street
Brooklyn, NY 11219
718- 283-7790**

Pour les services relatifs à la santé mentale des patients sans hébergement de nuit, le directeur chargé des remboursements tranchera les appels. Les appels doivent être déposés par écrit (ou en personne, sur rendez-vous) auprès du directeur chargé des remboursements à l'adresse suivante :

**4802 Tenth Avenue
Brooklyn, NY 11219
718-283-3900**

Si votre demande est rejetée, nous verrons avec vous pour élaborer un échéancier de paiement réaliste et juste, tout en reconnaissant l'obligation financière pour les services fournis.

Que se passe-t-il si ma demande est acceptée et que j'ai besoin d'un traitement supplémentaire ?

L'acceptation de l'éligibilité à des tarifs réduits est valable pendant une année, à ce stade il sera nécessaire d'examiner à nouveau l'éligibilité.

Qu'arrive-t-il si ma demande est acceptée et que je souhaite payer les montants que je dois sous forme de versements ?

Les patients recevant une aide financière peuvent demander un accord de paiement sous forme de versements auprès d'un conseiller financier.

Est-ce que les services psychiatriques et les services de soins à domicile sont couverts dans ce plan d'aide financière ?

Les services de soins à domicile ne sont pas couverts. Les services psychiatriques pour les patients hospitalisés fournis par les établissements de Maimonides Medical Center sont couverts, mais un programme distinct d'aide financière existe pour les services relatifs à la santé mentale des patients sans hébergement de nuit, y compris les ordonnances.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations concernant l'aide financière pour les services de santé mentale des patients sans hébergement de nuit, veuillez appeler le directeur des opérations financières du service psychiatrique au 718-283-8144.

Puis-je obtenir des tests de laboratoire nécessaires dans le cadre de votre plan d'aide financière ?

Les tarifs réduits sont disponibles pour des tests de laboratoire, des radiographies et d'autres services auxiliaires nécessaires sur le plan médical effectués à Maimonides si vous remplissez les autres critères d'éligibilité.

Si je reçois une aide financière, est-ce que cette information sera rendue publique ?

Toutes les informations contenues dans votre demande demeureront confidentielles.

**Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez appeler le département des services des finances
718-283-7790**